



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES

### Préambule :

« Saisie.fr » est une marque de la SARL MEDIPHONE inscrite en tant que telle auprès du registre du commerce du Mans sous le numéro RCS 391 067 949.

### Validité de la commande

La présente commande est proposée au client par l'intervenant choisi. Les parties sont définitivement engagées par les conditions particulières et générales du contrat dès que le client et MEDIPHONE l'ont approuvé en y apposant la signature d'une personne habilitée à engager la société. La signature de l'intervenant l'engage à accepter sa désignation par MEDIPHONE pour l'exécution de la mission, conformément aux vœux du client.

### Exécution de la commande.

MEDIPHONE s'engage à exécuter les travaux conformément aux règles de l'art. Les délais d'exécution stipulés sont de rigueur ; en cas de dépassement, les parties peuvent soit faire application du paragraphe "résiliation", soit appliquer une pénalité égale à celle stipulée en raison des retards de paiements.

### Obligation de confidentialité et propriété des résultats.

MEDIPHONE considérera comme strictement confidentiels, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont ils pourraient avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. De convention expresse, les résultats de la mission seront en la pleine maîtrise du client, à compter du paiement intégral de la prestation et le client pourra en disposer comme il l'entend. MEDIPHONE et l'intervenant pour leur part, s'interdisent de faire état des résultats et de les utiliser de quelque manière, sauf à obtenir préalablement l'autorisation écrite du client.

### Prix, modalités de paiement et de facturation.

Le prix de la commande est toujours stipulé hors TVA Française. Une modification du prix ne peut résulter que d'un avenant à la commande. Les factures sont adressées au service désigné par le client et rappellent l'objet du contrat. Sous réserves des modalités particulières prévues expressément sur la commande, le délai de règlement des factures MEDIPHONE est de 30 jours à compter de l'émission de la facture. En conformité avec la loi NRE 2001-420 du 15 mai 2001, lorsque le règlement n'est pas intervenu dans le délai convenu, MEDIPHONE sera tenu de facturer les intérêts de retard. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. Pour les paiements intervenant postérieurement à la date d'exigibilité précisée ci-dessus, une majoration de 15% du montant nominal de la facture pourra être appliquée avec un minimum de 15 euros HT en plus des intérêts de retard au taux de 9 % l'an et majoré de 15 euros HT par relance. En cas de contestation, vous disposez d'un délai de 30 jours après réception de la facture. Au delà de ce délai, la facture est réputée admise.

### Responsabilités.

Le client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et de la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité de MEDIPHONE à raison de l'exécution par l'intervenant des obligations souscrites au présent contrat, est toujours limitée au montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le client en exécution des services et tâches du contrat.

### Résiliation hors faute.

Le présent contrat pourra être résilié à tout instant par chacune des parties, sous la réserve d'un préavis de 1 mois. Dans cette hypothèse, les sommes déjà perçues par MEDIPHONE lui demeureront acquises et le client pourra faire l'usage le plus libre des informations qui lui auraient été communiquées, ou des documents d'ores et déjà remis.

### Référencement.

Le client autorise MEDIPHONE et l'intervenant à inscrire les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat au nombre de leurs références.

### Droit applicable et attribution de compétences.

La loi du présent contrat est la loi française. Les litiges relatifs à la formation, l'interprétation et l'exécution des commandes, même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs ou de connexité, sont soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Le Mans, lieu du siège social de MEDIPHONE.